

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)**

Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Présents : 20  
Procurations : 0  
Votants : 20

**N° 2025 5 4**

**L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le 27 JUIN à 18 H 00**, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : vendredi 20 juin 2025

**Etaient présents :**

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, ESTRADE, FONTA, GOURMANDIN, LABEUR, MARETTE, PORTES et TOURAILLES.

Mmes BELMAS, DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT, PONS, RIGAL, ROOU, SALOMÉ et SANEGRE.

**Absents excusés :**

Mrs DEJEAN, DELGENES, ZAMBONI,

Mmes DARBAS, BRIQUET-BOISSIÈRE, PITORRE et THIOUX.

**Secrétaire de séance** : Louis DARDIER

**OBJET VOLET FINANCIER : SASU GARDNER AÉROSPACE  
MAZÈRES : Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que dans sa séance du 30 septembre 2021, la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées a décidé de soutenir l'entreprise GARDNER AÉROSPACE (180 emplois) par le financement de son projet de développement immobilier, consistant en l'extension d'une surface de 420 m<sup>2</sup> de l'atelier logistique, des travaux d'électricité ainsi que l'isolation du bâtiment existant.

Ces opérations permettaient la création de 5 ETP.

L'investissement immobilier global est de **342 876.64 € HT**, dont **185 714.88 € HT** de dépenses éligibles au regard des conditions d'éligibilité de la CCPAP.

Le régime européen notifié « Aide d'Etat SA.56985 : COVID-19-Régime temporaire pour le soutien aux entreprises » donnait la possibilité aux collectivités territoriales d'intervenir en complément de l'aide attribuée par l'Etat.

Le montant du bloc communal était de 37 143 € selon la répartition suivante :

| <b>Financier</b>                  | <b>Montant</b>  | <b>%</b>    |
|-----------------------------------|-----------------|-------------|
| Conseil départemental             | 18 571.50 €     | 50%         |
| CCPAP                             | 9 285.75 €      | 25%         |
| Commune de Mazères                | 9 285.75 €      | 25%         |
| <b>Total financements publics</b> | <b>37 143 €</b> | <b>100%</b> |

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la participation de la Commune d'un montant de 9 285.75 € est prévue au budget primitif de 2025 dans le cadre de crédits de report des exercices antérieurs.

Les travaux étant à ce jour réalisés et justifiés auprès de la CCPAP, il appartient à la Commune de Mazères de verser cette aide à la CCPAP.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **approuve** la réalisation de ces travaux et leur financement selon le plan de financement cité ci-dessus.

**FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSBIT**  
**Pour copie conforme - au registre sont les signatures**  
**MAZERES, le 30 JUIN 2025**

**Le Maire,**  
**Louis MARETTE**

  


**Le secrétaire de séance,**  
**Louis DARDIER**

